

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

SYNTHESE

DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE

Séance plénière ordinaire du 2 décembre 2014

Le comité stratégique s'est réuni le 2 décembre 2014, de 9 h 32 à 12 h 38, sous la présidence de M. François CHEREQUE. L'ordre du jour était le suivant :

- ouverture de la séance par le président de l'Agence, approbation des minutes du précédent comité stratégique et point d'actualité ;
- premier bilan de la campagne 2014 et de la réalisation du programme de travail ;
- la gouvernance territoriale, présentation par Patrick BAHEGNE, directeur régional jeunesse, sport et cohésion sociale d'Aquitaine ;
- débat sur les exigences à avoir sur la qualité des missions proposées aux jeunes en service civique ;
- adoption de la proposition d'orientations stratégiques pour le conseil d'administration.

Ouverture de la séance par le président de l'Agence, approbation des minutes du précédent comité stratégique et point d'actualité

Approbation des minutes du précédent comité stratégique

Aucune observation n'étant formulée, les minutes du comité stratégique du 16 septembre 2014 sont approuvées à l'unanimité.

Mouvements du personnel de l'Agence

Le président souhaite la bienvenue à Mary SENKEOMANIVANE. Nouvelle chargée de mission du pôle Développement et Ingénierie, Mary remplace Oriane LEPASTIER qui a pris les fonctions de Malissa MARSEILLE.

Le président salue également la présence de Jessica SOME qui a travaillé pendant plusieurs mois à la préparation et à la validation des missions et qui arrête sa vacation aujourd'hui.

Point d'actualité

Nombre de volontaires 2015

Le président annonce que le nombre de volontaires devrait passer de 35 000 à 45 000 l'année prochaine. Cela représente une augmentation de 23 000 à 30 000 jeunes par rapport à cette année, soit +30 %. Cet objectif encourageant est l'augmentation la plus importante que l'Agence ait connue d'une année à l'autre. Certes, l'objectif de 100 000 jeunes par an n'est pas atteint, mais l'Agence n'est pas en situation d'absorber un nombre plus important même si les demandes sont de plus en plus nombreuses. En termes d'organisation, une montée progressive est plus judicieuse.

Formation de sapeur-pompier volontaire et service civique

L'évolution des missions de service civique vers une formation de sapeur-pompier volontaire au sein des SDIS, que le président de la République et le Premier ministre avaient annoncée à plusieurs reprises, a fait l'objet d'un débat approfondi en comité stratégique.

Cette préparation opérationnelle, fondée sur le volontariat, sera suivie par plusieurs dizaines de jeunes en service civique pendant 9 mois. Trois SDIS, Vosges, Meurthe-et-Moselle et Meuse, porteront cette expérimentation.

L'Agence indemnisera les jeunes pendant 9 mois et 3 mois lui seront remboursés par les SIDS, donc les départements. Il s'agit de la première opération de cofinancement avec une structure publique.

Une nouvelle expérimentation suivant le même principe pourrait démarrer dans le département du Nord. Le débat est en cours.

L'intérêt de cette démarche est double : d'une part, le nombre de missions est multiplié et, d'autre part, ces missions n'étant financées que pour 6 mois par l'Agence, cela permet de libérer des crédits afin de financer d'autres missions.

Ouverture du financement à des structures privées

Suite au rapport « *Liberté, égalité, citoyenneté : le service civique pour tous* », une première expérimentation sera lancée début 2015 afin de permettre le financement d'une cinquantaine de missions, y compris l'accompagnement, par la fondation de CNP Assurances, soit un montant de 300 à 350 000 euros – le budget de l'Agence sera aux alentours de 180 millions d'euros. Dans cette démarche, l'Agence agréera, non pas un fonds privé, mais une association.

Les missions seront réalisées avec des associations, dont certaines sont membres du comité, dans le domaine de la prévention sur les inégalités en matière de santé, et auront lieu dans les facultés ou les quartiers « politique de la ville ».

Première action de ce genre, elle permettra également d'accueillir un nombre accru de jeunes en service civique.

Initiative européenne pour la jeunesse (IEJ)

Le service civique est maintenant inscrit au programme opérationnel de la France qui fait l'objet de discussions avec l'Union européenne.

Cette démarche vise l'accueil de plusieurs milliers de jeunes en service civique.

Dans un premier temps, l'expérimentation sera limitée à la DRJCS Aquitaine et à l'association Unis-Cité en tant qu'opérateur.

Démarche « IVO for all »

Déposée auprès de la Commission européenne, la démarche « IVO for all » réunit plusieurs pays, la France (représentée par l'Agence, la DJEPVA et France Volontaires qui sera le porteur du projet), le Royaume-Uni, l'Italie, le Luxembourg et la Lituanie.

L'objectif est de mener une action pour améliorer l'accès des jeunes les moins qualifiés à un service civique à l'étranger au niveau européen.

Ce programme de développement intègre, entre autres, des éléments de formation et de financement à la mobilité, et favorisera l'échange de compétences et le partage d'expériences – le service civique italien ressemble au dispositif français, le service civique britannique diffère totalement du modèle français, le Luxembourg et la Lituanie n'ont pas de dispositif.

Renouvellement du comité stratégique

Les membres du comité ont été informés que la composition du comité stratégique devait être renouvelée. Son renouvellement aurait dû avoir lieu il y a au moins un an. Les candidatures sont donc attendues.

Le conseil d'administration procèdera à la désignation des membres du comité le 17 décembre et veillera à conserver l'équilibre actuel.

5^{ème} anniversaire du service civique

Bien que le service civique commence à être connu, il souffre d'un manque de notoriété. Afin d'y remédier, il est proposé de mener des actions de communication à l'occasion de son 5^{ème} anniversaire. Une réflexion est en cours au sein du groupe de travail Communication, dont les éléments seront débattus par le comité stratégique à la séance de janvier.

Trois objectifs, trois messages, trois temps forts rythmeront cette communication.

- *Trois objectifs :*

- donner une visibilité au service civique après 5 ans d'existence et illustrer ce qu'est une mission d'intérêt général (égal accès à tous les jeunes, mixité sociale, démarche de cohésion sociale) ;
- montrer que le service civique a l'ambition de se porter au niveau des institutions de la République ;
- développer la notoriété du service civique auprès de tous.

- *Trois messages :*

- le service civique est fondamental pour la société – un travail d'évaluation sera réalisé en ce sens ;
- le service civique est partout en France – les revues de presse, en particulier la PQR, en sont la preuve ;
- le service civique est indispensable – l'essayer, c'est l'adopter.

- *Trois temps forts :*

- Le 10 mars, jour anniversaire du service civique, un colloque citoyen aura lieu dans les locaux de l'Assemblée nationale. Cet événement, qui accueillera 200 à 300 personnes, sera l'occasion de lancer une réflexion sur le sens de l'engagement et l'impact sociétal du service civique, démontrant ainsi que le service civique est incontournable. Il devrait être ouvert par le président de l'Assemblée nationale et le ministre en charge du service civique, M. KANNER.
- Différentes initiatives, petites ou grandes, seront organisées en France et en outre-mer, du mois d'avril au mois de mai, afin de tenir compte des élections départementales (période de réserve). Plusieurs sont déjà programmées.

Le président se rendra disponible dans cette période afin de participer à ces initiatives territoriales. Le ministre pourra également être présent si des rassemblements plus conséquents sont organisés.

L'objectif est de montrer non seulement que le service civique est partout mais également qu'il s'agit d'une structure en mouvement et en phase avec son temps et les demandes de la société. La prochaine conférence sur le climat, organisée par l'ONU en France (COP 21), et la déclaration du climat comme grande cause nationale 2015 seront l'occasion de montrer que les jeunes en service civique sont engagés dans cette démarche.

- Il est prévu d'organiser, fin mai ou début juin, le premier Parlement du service civique. Environ 1 000 jeunes seront attendus. L'Agence souhaiterait qu'il ait lieu dans la grande salle de la Sorbonne, rue des Ecoles. Il aurait pour thème principal le développement durable et pourrait donner lieu à un rapport que les jeunes en service civique adresseraient au gouvernement. Ce premier rassemblement serait également l'occasion d'accueillir le président de la République.

M. CAZADE, au nom de la plateforme interassociative, indique que l'allocution, le 6 novembre, du président de la République et ses déclarations sur l'élargissement du service civique à un service civique universel qui pourrait être d'une durée de « 2 à 3 mois », et de forme gratuite pour les jeunes, ont apporté, à tout le moins, de la confusion voire, pour un certain nombre de volontaires comme de structures d'accueil, de l'émotion face à la remise en cause de certains fondamentaux du service civique, en particulier la notion d'étape de vie qui s'appuie sur une durée de 6 à 12 mois (8 mois en moyenne) et l'indemnisation. Ces deux principes ne sont pas accessoires. Ils sont incontournables et participent à la réussite du service civique, tant pour les jeunes que pour les missions. Ils permettent l'accessibilité et l'universalité de cet engagement. Ces principes ne sont pas négociables pour la plateforme interassociative. A ce titre, elle interpellera le président de la République afin de lui faire part de ses craintes et de son émotion et lui demander de clarifier ces points. Il en va de l'engagement des 68 000 jeunes qui ont déjà donné une étape de leur vie à la collectivité ainsi que de celui des associations dans le service civique.

Le président prend acte de cette déclaration qui sera transmise au ministre et encourage la plateforme à rédiger cette interpellation publique du président de la République afin de lever toute interrogation. Néanmoins, il n'a pas de réponse à apporter, même s'il a reçu des assurances de la part du cabinet. Par ailleurs, le service civique universel ne peut faire l'objet d'un débat en comité stratégique aujourd'hui car il n'a pas été saisi de cette question par le président de la République ou par le ministre. Sa réflexion se limite donc au service civique dans sa forme actuelle.

S'agissant du service citoyen de sécurité civile et de la proposition de loi de M. COURTEAU, sénateur de l'Aude, ouvrant possibilité aux jeunes en service civique de faire leur formation de sapeur-pompier volontaire, Mme BRUNEL indique que la Fédération nationale des sapeurs-pompiers (FNSP) qu'elle représente est en train de réfléchir à l'adaptation de cette formation à toutes les missions de service civique, c'est-à-dire dans toutes les structures et pas seulement au sein des SDIS. Tous les organismes qui souhaitent proposer aux jeunes ce complément de formation, en parallèle de leur mission, sont les bienvenus.

Mme RIZET réitère l'attachement du Mouvement associatif à l'engagement de service civique tel qu'il existe et à l'objectif d'une montée du service civique à 100 000 jeunes en 2017, tant quantitative que qualitative, que le président de la République a lui-même fixé.

Par ailleurs, le Mouvement associatif souhaite faire part de son étonnement face à la vision de la jeunesse que véhicule le discours du président de la République. C'est oublier un peu vite que les jeunes s'engagent déjà de multiples façons. La focalisation qui est faite sur la jeunesse laisse à penser que les jeunes ne sont pas de bons citoyens et que le dispositif permettrait qu'ils le deviennent.

Enfin, le Mouvement associatif s'étonne de la vision de la vie associative véhiculée à travers ce discours et souligne que le bénévolat relève d'abord de la liberté individuelle et qu'il ne peut donc dépendre d'un encadrement par l'Etat.

Pour M. LESTERLIN, il est évident qu'en l'absence d'éléments, la séance ne sera pas consacrée au passage du service civique à un « service civique universel », selon l'expression prononcée par le président de la République. Néanmoins, si les membres du comité se sont exprimé à ce sujet, c'est parce que le service civique, tel que le législateur l'a conçu dans la loi du 10 mars 2010 et tel que les acteurs l'ont fait grandir au cours de ces 4,5 années, sous l'impulsion de Martin HIRSCH et, maintenant, du président, rencontre le succès. Comme le

montre l'évaluation que le groupe de travail, qui s'est relevé de ses centres, a réalisée il y a une dizaine de jours, ce dispositif est très intéressant, notamment en termes d'insertion sociale et d'évolution positive de l'employabilité des jeunes qui ont effectué un service civique.

Cela bouge parce qu'on annonce, et tout le monde est d'accord, qu'il y aura une montée en charge qui sera forte car, si on veut tenir l'objectif des 100 000 en fin de mandature, cela implique de procéder déjà au rattrapage que le président a rappelé, en retirant un certain nombre de millions du budget de M. REBSAMEN, ce dont M. LESTERLIN se réjouit. Il faudra, néanmoins, doubler ce nombre l'année prochaine afin d'arriver à 100 000.

Tout le monde en parle. Tout le monde est intéressé. Et tout le monde se rappelle le concept d'un service civil obligatoire avancé par Max ARMANET, il y a dix ans - Unis-Cité avait également signé son manifeste. Il en découle la confusion qui règne aujourd'hui entre l'objectif d'un service civil obligatoire, qui n'était pas un concept subversif, il y a dix ans, et celui d'un service civique universel selon l'expression du président de la République.

Personne n'est opposé à tendre vers un service civique universel. Seulement, après bientôt cinq ans d'expérience, chacun sait que cela ne peut pas se faire uniquement en le décrétant. Chacun sait que cette montée en charge ne peut se faire qu'en franchissant un certain nombre d'étapes et en réunissant un certain nombre de conditions. Le vrai débat est celui-là. Il ne faut pas l'étouffer. Si le service civique, dont l'intérêt a, enfin, été démontré, devient si attractif et positif qu'il devient universel, tout le monde ne peut que s'en féliciter.

S'agissant de son financement, M. LESTERLIN approuve les efforts qui sont faits pour aller chercher les crédits nécessaires là où ils se trouvent. On peut, en effet, dans l'énorme masse de plusieurs milliards du budget de la formation professionnelle, prendre quelques millions pour financer 5 000 jeunes supplémentaires en service civique. Le rapport de M. JUANICO, député de la Loire, que M. LESTERLIN a lu, va dans ce sens : il est normal que les nombreux organismes auxquels le service civique rend tant service contribuent à son financement. L'Education nationale en est un exemple. Là est le problème de fond. Pourra-t-on monter en charge et tendre vers l'universalité du service civique en bricolant et en demandant à chaque « bénéficiaire » institutionnel de donner son écot ? M. LESTERLIN ne le pense pas. Le service civique est au-dessus de cela. Si le mode de financement et la place de ce qui a été conçu, il y a quatre ans, dans le budget de l'Etat ne sont plus adaptés à la montée en charge, il faut que ce débat ait lieu et qu'il se tienne à l'Assemblée nationale car il s'agit d'un problème législatif.

M. LESTERLIN se veut rassurant. Il ne faut pas dramatiser, mais se féliciter que chacun veuille tendre vers une universalité du service civique et maintenir ce qui a fait sa réussite, c'est-à-dire un certain nombre de fondamentaux dont la durée des missions fait partie.

La question est véritablement à l'ordre du jour. Ce débat doit avoir lieu dans chaque organisation. Le monde associatif doit y réfléchir et apporter sa contribution en tant que principal porteur du service civique. Les collectivités territoriales doivent y prendre leur part, ce qu'elles n'ont pas fait à la hauteur de ce qui était espéré jusqu'à présent. Il faut que le parlement puisse en délibérer. Chacun prendra ses responsabilités. A ce titre, M. LESTERLIN a déjà abordé ce sujet avec le président de l'Assemblée nationale. Il n'exclut pas de proposer la mise en place d'une commission parlementaire ad hoc. M. LESTERLIN rappelle que le service civique est inscrit dans le Code du service national et que, par conséquent, il faudra faire entrer, dans ce cadre, des formes plus diversifiées sans, pour autant, sacrifier l'essence même du service civique tel que chacun le défend dans cette instance et tel que chacun l'a fait grandir.

S'agissant de la possibilité pour des jeunes, pendant leur service civique, de suivre la formation de sapeur-pompier volontaire, le président souhaite que l'Agence soit impliquée dans cette démarche. Le parlement s'est montré généreux à l'égard du service civique. Il ne faudrait pas que le dispositif ne soit pas en mesure d'assumer cette possibilité.

En ce qui concerne l'allocution du président de la République, le président n'a pas entendu dans ses propos que les jeunes n'étaient pas des citoyens, au contraire. Il n'a pas entendu non

plus que le président de la République souhaitait que le bénévolat soit encadré par l'Etat. En revanche, le président a entendu de sa part une volonté de reconnaître le fait que les jeunes sont aussi des citoyens et qu'ils s'engagent bénévolement. Chacun peut en faire l'interprétation qu'il veut. Le débat est ouvert.

En réalité, cela signifie qu'il existe une poussée forte des parlementaires – tout le monde l'a entendu - pour que le service civique soit obligatoire. Certains ont une interprétation de ce qu'est le service civique qui ne correspond pas à ce qui est mis en place. La transmission, en l'espace de 3 mois, des valeurs de la République dans le cadre de la mixité sociale, que certains veulent relancer par l'intermédiaire du service civique, appartenait au service militaire et ne correspond en rien à l'engagement volontaire de service civique tel que chacun le connaît. D'autres proposent que le service civique soit réduit à un mois, l'été, dans un camp de jeunesse – cela existe dans certains pays –, alors que cela n'a rien à voir avec le service civique tel qu'il a été conçu.

Ces différentes conceptions vont s'affronter. Cela étant, les acteurs du service civique ne doivent pas occulter le fait que la conception actuelle du service civique peut évoluer et qu'elle n'appartient pas à ceux qui la mettent en œuvre. Il revient, en premier lieu, aux parlementaires d'en décider les éléments dans le cadre d'un débat citoyen. M. LESTERLIN l'a rappelé.

A la différence de ce que le président imaginait quand il a pris la présidence de l'Agence, un mouvement, très rapide, est en train de se créer dans la société française par rapport au service civique. Plusieurs éléments (le caractère obligatoire ou volontaire, la reconnaissance de l'engagement citoyen bénévole, les publics concernés, la ou les formes de service civique) sont posés, et l'expression du président de la République s'inscrit dans cette réflexion à laquelle le monde associatif doit participer comme le veut le fonctionnement de toute société démocratique.

Enfin, il ne faut pas oublier que dans ce débat qui s'ouvre, le service civique accueille plus de jeunes cette année que l'année dernière et moins que l'année prochaine. Il s'inscrit donc dans le cadre d'un développement, ce qui est tout à fait positif. Et sans concession sur la qualité, ajoute M. LESTERLIN.

Premier bilan de la campagne 2014 et de la réalisation du programme de travail

Suite à la présentation de Mme PAOLETTI, Mme RENAUDIN attire l'attention du comité stratégique sur la refonte de la géographie prioritaire et son incidence probable sur le pourcentage de volontaires issus de ces quartiers. Si l'indicateur n'est pas modifié, l'Agence risque de devoir communiquer sur un objectif à la baisse alors que, dans la réalité, cet indicateur ne le sera pas. Cette incidence sera d'autant plus marquée au regard des critiques qui sont adressées régulièrement au service civique sur le fait qu'il ne favoriserait pas assez la mixité sociale, alors qu'au contraire, le pourcentage de jeunes sans qualification et issus des quartiers prioritaires en service civique est supérieur à celui de la population.

Concernant la sensibilisation des professionnels qui peuvent orienter les jeunes dans le cadre du service civique, M. KROICHVILI rappelle que l'UNML y contribue au sein de son réseau puisque régulièrement, bien qu'elle soit un des organismes d'accueil parmi les trois plus importants, l'UNML a également un rôle d'information et d'orientation des jeunes dans le cadre du service civique. Ce travail mérite d'être poursuivi avec l'Agence et doit aller de pair avec l'ouverture des missions de service civique à l'ensemble des jeunes, notamment à ceux ayant un faible niveau de qualification.

Si M. LESTERLIN considère le *mea culpa* de ne pas être aller plus loin en ce qui concerne la formation civique et citoyenne sans doute justifié, indiquer que rien n'a été fait est passer trop rapidement par pertes et profits le travail réalisé pendant les deux premières années, sous l'animation de l'amiral BEREAU, à savoir l'institutionnalisation de la formation premiers secours

et le développement de l'idée que la formation civique et citoyenne doit se faire avec les tuteurs tout au long de la mission.

A ce titre, M. LESTERLIN réitère que cela ne se décrète pas du sommet mais ne peut s'impulser qu'à partir du moment où il existe une vision de proximité de la gestion du dispositif. Cette gouvernance de proximité ne doit pas se limiter à accorder des agréments mais doit également s'occuper du contenu et du déroulement du service civique sur le terrain.

Enfin, M. LESTERLIN aimerait savoir plus précisément où en est le développement de l'animation de la communauté des anciens volontaires que Mme PAOLETTI a mentionné de façon succincte.

M. CAZADE propose qu'un objectif infrabac soit réintégré. En effet, il s'étonne que l'objectif de 35 % d'infrabac, qui réunissait tous les jeunes en-dessous du bac pas ou peu qualifiés (niveaux IV à VI), disparaîsse des orientations stratégiques 2015, alors que les infrabac, considérés dans leur ensemble, sont en-dessous de la représentation, et souligne que les jeunes ayant validé un CAP ou un BEP ont tout autant de difficultés que les autres et ont besoin de cette étape d'insertion sociale.

S'il est important de regarder les infrabac, distinguer ceux qui n'ont aucune qualification des jeunes ayant validé un CAP ou un BEP, qualifications professionnelles reconnues, l'est tout autant pour le président, leur insertion sociale en étant facilitée. Le président rappelle que les 300 000 emplois qui ne sont pas pourvus en France correspondent généralement à des emplois qualifiés de niveau CAP ou BEP.

Mme PAOLETTI ajoute que les orientations stratégiques 2014 ne mentionnaient pas d'objectif sur les moins qualifiés. En revanche, l'accent avait été mis sur ceux qui n'avaient aucune qualification, l'objectif d'une représentation équilibrée de tous les niveaux de qualification ayant été conservé.

S'agissant de la refonte de la politique de la ville, l'Agence suit attentivement la sortie de la nouvelle géographie qui n'est pas encore définitive. L'indicateur sera révisé, le cas échéant. Dans l'attente, l'Agence poursuit ses efforts pour augmenter l'accès des jeunes des quartiers prioritaires tels qu'ils sont définis aujourd'hui.

En ce qui concerne la remarque de M. KROICHVILI, il y sera répondu au point suivant.

Quant aux deux observations de M. LESTERLIN, l'objectif 2014 était de lancer un groupe de travail afin d'étudier, à partir des initiatives qui ont été prises par les directions régionales ou les organismes d'accueil, comment améliorer l'accès de tous les volontaires à la formation civique et citoyenne. Cette réflexion n'a pas été amorcée. Néanmoins, cela n'a pas empêché les directeurs régionaux, en particulier, d'organiser de plus en plus de formations mutualisées ou de structurer des offres de formation dans les organismes qui accueillent peu de volontaires et ont des difficultés à organiser eux-mêmes la formation civique et citoyenne comme le font certains réseaux associatifs. L'important est que le volontaire suive cette formation.

Enfin, s'agissant du réseau des anciens, le sujet est également très proche de la problématique que M. LESTERLIN soulevait, à savoir comment impulser au niveau national l'animation d'une communauté qui, en général, se fait très près du terrain. L'Agence a commencé à recenser toutes les initiatives menées dans les régions sur l'animation du réseau des anciens.

Au niveau institutionnel, les directions générales invitent les anciens volontaires, dont elles gardent la trace, à certains rassemblements ou leur proposent de venir témoigner dans les journées de sensibilisation qu'elles organisent.

Au niveau individuel, les anciens volontaires prennent eux-mêmes l'initiative de se constituer en communauté et de se structurer. C'est le cas des anciens volontaires de la Sarthe qui ont ouvert une page Facebook.

La question est de savoir comment l'Agence peut faire vivre une communauté des 80 000 anciens volontaires. En effet, les jeunes étant très mobiles, il est difficile pour l'Agence de suivre leur changement d'adresses physique et/ou informatique et de mettre à jour les bases de données. Néanmoins, l'Agence veut travailler sur ce chantier, tout en laissant et en encourageant les directions régionales à faire vivre, dans les territoires, ces communautés d'anciens volontaires avec leurs partenaires.

M. LOUIS indique que le groupe Communication, qui travaille sur ce chantier depuis deux ans, se heurte à la notion d'appartenance au service civique. En effet, les jeunes se reconnaissent d'abord de la structure qui les accueille mais n'ont pas de vision générale du service civique. Cela demandera un travail important de communication et d'identité.

Par ailleurs, les associations mènent également une réflexion sur la façon dont les anciens volontaires, qui s'identifient et gardent des liens avec leur structure d'accueil, peuvent être moteurs dans le service civique. Plusieurs expériences ont été conduites.

Les anciens volontaires répondent, en général, présents quand ils sont sollicités pour certains événements ponctuels comme le 14 juillet. Cela dépend de la nature des actions pour lesquelles les jeunes sont appelés. Il conviendrait d'ouvrir un chantier sur la définition de ces actions.

Enfin, s'ajoute également au débat, déjà compliqué, le fait que tous les jeunes n'ont pas forcément envie de devenir des anciens du service civique. D'autant que la notion d'ancien se prolonge longtemps après, ajoute le président qui rejoint les propos de M. LOUIS.

Afin que l'information sur le tableau des actions 2014 soit complète, M. TOCHE indique que le groupe de travail sur l'évaluation s'est réuni le 18 novembre. A ce titre, M. TOCHE remercie Céline SCHMITT, responsable du pôle Contrôle et Evaluation de l'Agence, et, côté INJEP, Joaquim TIMOTEO, qui ont initié un travail commun sur l'évaluation. Cette réunion a permis de dégager 4 axes de travail.

1. *Les jeunes et l'engagement*

On parle beaucoup de l'engagement des jeunes. Cela fait écho au discours que les membres du comité ont commenté. Or, d'un point de vue scientifique et statistique, on dispose de peu de données fiables sur le rapport des jeunes à l'engagement. D'où l'idée d'associer à l'enquête nationale du CREDOC sur les conditions de vie et aspirations des Français plusieurs questions sur l'engagement et le service civique. Celles-ci seront intégrées à l'enquête de janvier et permettront de recueillir des données avant les différentes manifestations que le président a citées à l'occasion du 5^{ème} anniversaire du service civique.

2. *L'utilité sociale*

Ce chantier s'inscrit dans le cadre du plaidoyer pour le service civique. A ce titre, l'Agence et l'institut ont programmé plusieurs monographies sur différents sujets. Un appel d'offres est en cours.

3. *Le devenir des jeunes après leur service civique*

Il s'agit, dans cet axe, d'exploiter les données recueillies par TNS Sofres et de réinterroger les anciens volontaires en utilisant les mêmes questions afin de savoir, après plus de six mois, ce qu'ils sont devenus, sans préjuger de leur réponse ni de la possibilité de contacter ces jeunes qui se sont parfois éparpillés.

4. Recueil des travaux réalisés en dehors du groupe de travail

Diverses associations ayant fait part de leurs propres travaux d'évaluation, il est convenu de partager l'ensemble de ces travaux lors de la réunion du groupe prévu au premier trimestre 2016.

La gouvernance territoriale, présentation par M. Patrick BAHEGNE, directeur régional jeunesse, sport et cohésion sociale d'Aquitaine

Après avoir présenté la gouvernance territoriale mise en place dans la région Aquitaine, M. BAHEGNE souligne qu'au 1^{er} janvier 2016, l'organisation de l'Etat sur les territoires devra se calquer sur la géographie des nouvelles régions. L'impact sur les régions comme l'Aquitaine, qui sera réunie avec les régions Limousin et Poitou-Charentes, sera important.

Dans ce cadre, les préfets des régions Bourgogne et Franche-Comté ont reçu une lettre de mission du Premier ministre, leur demandant d'identifier les conséquences du regroupement des régions sur les services déconcentrés de l'Etat.

Par ailleurs, l'Etat a lancé une revue des missions des services déconcentrés qui devrait se dérouler sur les deux mois à venir. La région Pays-de-la-Loire sera pilote dans le domaine de la jeunesse. Il est donc fondamental, dans le cadre de cette revue de missions et de la nouvelle organisation territoriale de la République, que les politiques de jeunesse soient bien identifiées et que le service civique soit reconnu comme relevant d'une impulsion forte de l'Etat à travers un de ses opérateurs.

Il existe des enjeux importants par rapport à la géographie des nouvelles régions qu'il conviendrait d'anticiper. Notamment, la question se pose de la gestion du service civique à partir du 1^{er} janvier 2016.

Selon l'analyse du président, trois éléments principaux ressortent de la présentation de M. BAHEGNE :

- la maîtrise du pilotage pour la mise en œuvre des orientations de l'Agence, en termes de contenu et d'objectifs chiffrés - plus de 50 % des jeunes en service civique sont répartis sur le territoire par les directions régionales ;
- l'adaptation des orientations, sur les territoires, à leur réalité et l'intégration du service civique dans les autres politiques publiques comme l'intervention de jeunes volontaires dans le cadre de plan de lutte contre la pauvreté ;
- la nécessité d'une coordination au niveau territorial entre les organismes locaux et nationaux.

Ce dernier point est particulièrement vrai dans la région Aquitaine. Le président a pu le constater lors de son déplacement à Toulouse, il y a 15 jours, où 400 jeunes de toute la région, dont des anciens volontaires, étaient présents lors de l'animation organisée par la direction régionale, Unis-Cité et la Ligue de l'enseignement.

S'agissant de la réforme territoriale, le président fait la même analyse que M. BAHEGNE. La carte des régions est en train d'évoluer à vitesse « grand V ». Quelle sera l'organisation de l'Etat et des services déconcentrés dans le cadre de cette nouvelle organisation ? Personne ne connaît la réponse. Le président a participé, hier, à un groupe de travail de l'IGAS ayant reçu pour mission de réfléchir à l'organisation de l'Etat dans ce cadre. Inévitablement, cela impactera l'organisation de la gouvernance de l'Agence du service civique. Dès que l'Etat aura avancé sur ces éléments, il faudra être particulièrement réactif. A ce titre, la vision structurée que M. BAHEGNE vient de présenter permettra à l'Agence de ne pas partir de rien.

M. LESTERLIN souhaite que dans ses quelques réflexions, M. BAHEGNE ne voie aucune critique de ce qui est attendu de l'Etat déconcentré. L'expérience de l'Aquitaine est exactement ce qu'il faut faire. Néanmoins, on ne peut pas en conclure que la question de la gouvernance de proximité est réglée. Cela fait quatre ans que le comité aborde ce point, cela fait quatre ans que cela n'est pas fait. La question de la montée en charge quantitative du service civique ne sera pas réglée en gardant la même qualité de service si des organes de gouvernance de proximité ne sont pas mis en place sous la coordination et le contrôle des directions régionales. M. LESTERLIN en est convaincu.

S'agissant de la réforme territoriale, M. LESTERLIN rappelle que le parlement vient de voter la nouvelle organisation territoriale de l'Etat et insiste sur les difficultés que les services déconcentrés rencontreront. Ainsi, M. LESTERLIN ne pense pas que M. BAHEGNE, depuis son bureau de Bordeaux, aura, demain, le temps et les moyens de faire ce qu'il décrit et qu'il exécute aujourd'hui avec talent, en liaison avec la municipalité de Bordeaux, même si on peut se féliciter que le maire de Bordeaux prenne des initiatives de rassemblement – si tout le monde faisait de même, cela serait formidable.

Face à cette réalité, M. LESTERLIN ne formulera qu'une seule critique. Quel est le bilan au bout de 4 ans ? Quelle est la proportion des organismes d'accueil qui relèvent des collectivités territoriales ? Que ressortait-il du débat préalable à la loi ? Qu'a écrit le législateur dans la loi ? Qu'était-il attendu du service civique ? S'il faut trouver des formes de service civique qui tendent vers l'universalité, l'obligation ne portera pas sur les jeunes mais sur la société tout entière. L'Etat. Les associations. Les collectivités locales. Tout le monde est concerné, mais la société en est loin.

M. LESTERLIN maintient donc que la gouvernance de la proximité reste une question d'actualité même si l'action déconcentrée de l'Etat pour développer le service civique se fait parfois de façon tout à fait satisfaisante et de façon, quelquefois, remarquable dans certaines régions comme l'Aquitaine ou la Lorraine.

Enfin, M. LESTERLIN répond à M. LOUIS qu'il n'est pas étonnant que les jeunes aient le sentiment d'une plus grande appartenance à l'organisme qui les a accueillis qu'au service civique car, si on ne donne pas de grain à moudre aux jeunes qui ont fait leur service civique dans le cadre de la gouvernance du service civique, ils ne seront tentés de retenir de leur expérience que ce qu'ils auront fait aux Enfants du Canal, à la Ligue de l'enseignement ou à Unis-Cité. Cela est évident. Par conséquent, si on veut avoir une réserve du service civique, il faudra créer ce sentiment d'appartenance et, pour l'instant, cela n'en prend pas le chemin.

M. KROICHVILI rappelle que M. REBSAMEN a annoncé hier qu'il y aurait 51 territoires nouveaux pour l'accueil des jeunes dans le cadre de la garantie jeunes. L'UNML a travaillé avec la DGEFP, la semaine dernière, afin de s'assurer que le service civique fasse partie intégrante des expériences et actions que les missions locales pourront mobiliser avec et pour les jeunes dans le cadre des parcours. M. REBSAMEN a également annoncé que la garantie jeunes serait financée au titre de l'IEJ. Or, une partie des missions de service civique relèveront également de cette initiative européenne. Il conviendrait donc que l'Agence et l'UNML réfléchissent ensemble à la gestion de l'IEJ au cas où le service civique serait retenu. En effet, il ne faudrait pas que ce soit en pâisse, en particulier les jeunes.

M. BAHEGNE souligne que le problème de la gouvernance de proximité dépend étroitement de la revue des missions qu'il évoquait auparavant, et des capacités d'intervention des services de l'Etat car si le nombre de jeunes en service civique sur le territoire est multiplié par trois et que le service civique devienne la grande cause nationale qu'il doit être, cela nécessitera une organisation adaptée. Sinon, les directions régionales ne feront que de l'agrément et du suivi d'agrément, l'animation devenant très compliquée à mettre en place. C'est un choix d'organisation de l'Etat.

M. BAHEGNE rappelle que les services de l'Etat ne sont que les chefs d'orchestre de l'animation territoriale de la montée en puissance du service civique qui s'appuie sur de

nombreux musiciens. Cette partition est à écrire et nécessitera sûrement, sur les territoires, une adaptation du fonctionnement des services. Aujourd'hui, devant la multiplicité des sollicitations dont les directions régionales sont l'objet, elles seront peut-être en peine à répondre, à l'échelle N+3, à 100 000 jeunes au lieu de 30 000.

S'agissant de la réforme territoriale, M. BAHEGNE a fait la RGPP. L'Etat a montré ses capacités d'adaptation. Il a donc foi dans la capacité d'adaptation de l'Etat au niveau des nouvelles régions même si, dans les grandes régions, certains processus d'organisation conserveront une certaine proximité de l'Etat dans les anciennes régions. Ce sujet est complexe et sera géré dans un temps très contraint. Il faut avoir ces aspects à l'esprit.

Le président répond que tout le monde est conscient de la complexité de l'organisation régionale mais que l'organisation de l'Etat dépendra également du choix d'organisation que les régions politiques, cette fois, feront. Ainsi, la région Aquitaine – Poitou-Charentes – Limousin choisira-t-elle, dans le cadre de la gestion des transports, par exemple, de concentrer son administration sur Bordeaux ou de la répartir sur les trois anciennes régions ? L'Etat déconcentré devra tenir compte de ces choix et s'adapter. Ce défi qui doit être relevé en un an est de taille. Cela étant, le président ne doute pas de la réactivité de l'Etat. Enfin, la réflexion sur l'organisation territoriale devra intégrer, entre autres, les organes de proximité ainsi que tenir compte de la deuxième phase de décentralisation qui n'a pas encore été décidée sur les départements et du rôle des communautés de communes et d'agglomération.

S'agissant du développement, souvent difficile, du service civique dans les collectivités territoriales, la responsabilité n'en revient pas uniquement aux services déconcentrés. En effet, il arrive que les collectivités territoriales hésitent avant d'organiser les comités car l'accueil de jeunes en service civique implique de les encadrer et, par conséquent, de mettre en place des moyens d'encadrement. Chacun sait ce que « coûte » l'accompagnement d'un jeune dans une association ou un département. Pour la Meurthe-et-Moselle, par exemple, qui accueille plusieurs dizaines de jeunes, cela représente plus d'un temps plein. Cela a un coût d'autant plus important pour les collectivités territoriales qu'elles ne bénéficient pas des 100 euros versés pour l'accompagnement, à la différence des associations. Les collectivités sont prêtes à se lancer mais veulent s'appuyer sur une structure. Tous ces éléments participent aux hésitations des collectivités.

Enfin, en réponse à M. KROICHVILI sur les moyens européens, le président indique que Mme WARGON, déléguée générale à l'emploi et à la formation, est en charge de ce chantier et a été saisie, en particulier, de la question du double financement dont certaines associations pourraient bénéficier. L'Agence le tiendra au courant au fur et à mesure.

Débat sur les exigences à avoir sur la qualité des missions proposées aux jeunes en service civique

Le président a souhaité lancer ce débat car il s'est rendu compte que, parfois, il existait un décalage entre l'affirmation, de la part de l'association, que les missions qu'elle propose s'adressent à tous les jeunes, quel que soit leur niveau de qualification, et la réalité que ces missions recouvrent, rendant sa candidature à l'agrément caduque. Il convient donc de faire attention à la qualité des missions proposées.

Par ailleurs, les organismes candidats à l'agrément considèrent, en général, la mixité sociale en termes d'intervention et de lieux d'intervention mais pas en termes de jeunes d'origine différente, de milieux différents, de qualifications différentes, qui sont ensemble sur des missions de service civique. Or, la mixité découle de l'action et pas de l'accueil des jeunes.

En outre, le président entend de plus en plus dans ces déplacements, notamment dans les écoles, de la part des jeunes, qu'ils soient en service civique ou pas, que le service civique se fonde sur une sélection et que sur dix personnes, par exemple, le meilleur est choisi.

Le service civique est également considéré comme de la substitution à l'emploi. Cette critique est la plus importante. Ce discours est évidemment tenu par les détracteurs du service civique mais est également véhiculé par la presse, notamment l'été, où l'actualité est maigre.

Un autre élément revient fréquemment, la difficulté à trouver une mission. Très souvent, les jeunes postulent et n'obtiennent pas de réponse, comme cela est régulièrement le cas dans le monde de l'entreprise.

Par ailleurs, les statistiques montrent que les objectifs de mixité sociale et d'accessibilité ne sont pas atteints alors qu'ils devraient être garantis. A ce titre, le président précise que les jeunes ayant validé un CAP ou un BEP doivent avoir accès au service civique. Le fait de trouver un travail ne doit pas les écarter de cette démarche citoyenne d'accessibilité et d'engagement d'intérêt général.

A noter que le président entend souvent de la part des jeunes que le succès du service civique est lié au fait qu'il n'y a pas de travail. Le service civique serait-il aussi attractif dans une période de plein emploi ? Le président s'interroge. Cet élément doit être intégré dans la réflexion que le comité doit avoir sur l'institutionnalisation du service civique.

En termes de qualité, il est donc attendu en premier lieu une non-substitution à l'emploi. Le rapport de l'IGAS est très clair : les postes proposés sont des emplois qualifiés sur des missions de service civique. Cela prouve que la frontière n'est pas toujours évidente. Il faut donc que les missions proposées correspondent véritablement à des missions d'intérêt général et ne visent pas à satisfaire l'intérêt particulier de la structure.

Par ailleurs, il convient de veiller à la capacité d'accueil et d'accompagnement du jeune et de préciser à nouveau que la mixité sociale ne se limite pas au milieu social mais inclut également l'origine géographique et culturelle ainsi que le niveau de formation.

Les missions doivent également être accessibles à tous les jeunes. Dans ce cadre, il ne s'agit pas de garantir l'accessibilité des jeunes à toutes les missions, cela est impossible, mais de faire en sorte que tous les jeunes aient accès au service civique et que les structures qui accueillent des jeunes en nombre puissent le faire, quelles que soient leurs origines, avec des missions qui peuvent être différentes selon les jeunes. Rien ne s'oppose, en effet, à ce qu'un jeune qui a une qualification utilise ses compétences dans le cadre de sa mission. Il est évident que tout le monde est gagnant dans cette démarche.

Dans les faits, on constate que certains jeunes ont plus de facilités d'accès que d'autres au service civique en raison de la difficulté de distinction. Par ailleurs, il existe également un élément naturel de subsistance. Certains jeunes ne trouvent pas de mission dans leur région et viennent dans une autre pour en chercher une. Cela est le cas de nombreux jeunes de Picardie qui se rendent dans le Val-d'Oise. Evidemment, pour la structure qui reçoit la candidature d'une quinzaine de jeunes, par exemple, il peut y avoir une tendance naturelle à prendre le jeune qui correspond le mieux à sa vision de la mission.

Par ailleurs, on constate un rééquilibrage entre les grands organismes nationaux comme les missions locales ou Unis-Cité et les structures territoriales, en particulier les petites, qui, en termes d'accueil des jeunes les plus éloignés, entre autres de la formation, sont très efficaces. Sans ce rééquilibrage, les objectifs ne seraient pas atteints. Nonobstant, il pose un problème car réussir la mixité sociale n'est pas seulement de permettre à des jeunes de différentes origines d'effectuer des missions au sein d'une même structure mais également de favoriser leur rencontre entre jeunes de différentes structures. A ce titre, les rencontres territoriales ont un rôle important mais ne suffisent pas.

Enfin, comment diffuser les bonnes pratiques ? Sans oublier les résultats des différents groupes de travail.

M. LOUIS aimerait qu'une formation ou une information pour les recruteurs soit mise en place, en particulier sur ce qui est attendu. Est-ce une compétence ou un engagement et un volontariat ? En effet, recruter un jeune et être tuteur d'un jeune sont deux démarches différentes.

Par ailleurs, le nouveau site a permis de revoir l'approche de la candidature. Désormais, le jeune doit mettre plus en avant sa motivation et n'est pas obligé de fournir son curriculum vitae.

S'agissant de l'absence de réponse suite à une candidature, le site a également fait évoluer cet aspect puisque l'organisme peut indiquer au jeune si sa candidature est retenue ou pas. Le groupe de travail sur la communication s'était saisi de ce sujet. Il faut que les recruteurs aient cette compréhension du dispositif.

En ce qui concerne la compétence, M. LOUIS ne partage pas tous les éléments qui ont été exposés. L'association Les Enfants du Canal est dans le travail social. De nombreux jeunes ayant validé un BTS d'économie sociale et familiale ou un diplôme d'éducateur, par exemple, postulent. L'association s'est interdit de les prendre car cela dévalorise leur diplôme : le jeune n'est pas sur une mission de service civique quand il est professionnel de l'éducation spécialisée ou d'un BTS d'économie sociale ou familiale. Parce qu'il n'y a pas d'emploi, Les Enfants du Canal ne veulent pas faire du sous-emploi. Il faut être clair sur ce principe dans tous les domaines. Sinon, il y a exploitation.

Enfin, s'agissant de l'ASP et de sa souplesse qui oblige les organismes à ne prendre aucun risque, M. LOUIS souligne que, quand un jeune s'arrête au bout de deux mois, la structure perd des mois d'agrément et que cela en complique la gestion mensuelle.

M. VALENSI, ancien volontaire d'Unis-Cité, indique que le problème d'appartenance au service civique, qui est réel, est lié au fait que les volontaires vivent des services civiques très différents. Certains sont des services civiques « techniques », dont les critères de sélection reposent sur des compétences. D'autres sont des services civiques pour tous où l'accessibilité prime. M. VALENSI a vécu un service civique pour tous. Il a eu la chance d'appartenir à une équipe composée de 13 volontaires dont il était le seul diplômé Bac+5. Ce service civique a été une expérience enrichissante pour lui en raison de cette mixité sociale et de cette accessibilité. Des services civiques « techniques » conduisent à une sous-représentativité des non-diplômés. Cela est dommage car c'est passer à côté de ce qui était souhaité à travers ce service civique.

S'agissant de la question des critères de recrutement, Mme RENAUDIN indique que pour l'AFEV, le critère principal est la volonté du jeune de s'engager, d'agir et de mettre en œuvre une mission d'utilité sociale. Pour autant, cela n'interdit pas de faire du recrutement sur compétences. Ce point a fait l'objet d'un travail très important d'accompagnement au sein du réseau de l'AFEV.

En outre, la mixité est également prise en considération par l'AFEV. A ce titre, la question de l'engagement est vraiment fondamentale car cela permet l'équilibre entre un service civique utile pour le jeune, parce qu'il a vraiment envie de s'engager, et une action, à la fois de volontariat et d'utilité sociale. Cela n'occulte évidemment en aucune manière la question de la mixité. Sinon, cela serait considérer que le service civique est un dispositif d'insertion, ce qui n'est pas le cas même s'il y contribue.

De plus, Mme RENAUDIN signale qu'une démarche a été initiée, conjointement portée par la plateforme associative pour le service civique et le comité du service civique associatif, sur les pratiques de recrutement, nombreuses et intéressantes. Il en est ressorti la position suivante : à terme, il conviendrait que le recrutement ne se fasse plus sur curriculum vitae. A cette fin, il faut être dans une véritable approche d'accompagnement et de partage des bonnes pratiques, élargie aux acteurs qui n'appartiennent pas au monde associatif et qui accueillent des jeunes en service civique.

Par ailleurs, le service civique est souvent attaqué sur le fait qu'il serait une substitution à l'emploi. Trois éléments fondamentaux contredisent cette critique. Tout d'abord, la nature même du service civique dans ce qui est réalisé et mis concrètement en œuvre. Un salarié aurait-il vocation à mener ce type de mission ? Ensuite, il y a la question de la non-subordination qui est un aspect important. Enfin, le service civique est une action qui se situe dans un cadre volontaire (accompagnement, formation et mise en œuvre).

S'agissant de la question de l'appartenance, Mme RENAUDIN partage le point de vue mais souligne qu'il ne faut pas opposer appartenance à une association et appartenance au service civique. Au contraire, il faut s'appuyer sur le sentiment d'appartenance du jeune à l'association qui l'accueille pour construire un sentiment d'appartenance plus fort à la collectivité du service civique.

M. KROICHVILI partage la préoccupation du président d'éviter que les missions soient considérées comme de vrais faux emplois. L'UNML avait, d'ailleurs, alerté sur le risque de requalification des missions lors de la rencontre à laquelle le président a participé au cabinet du ministre et avait déjà soulevé ce point lors de la parution du rapport qui indiquait que le service civique contribuait à l'insertion professionnelle des jeunes, et faisait référence au BOP 102 pour son financement. Il convient d'être vigilant collectivement aux discours que l'on peut tenir au niveau national et aux incidences que cela peut avoir au sein des acteurs qui décident des politiques publiques et de ceux qui, dans les territoires, sont chargés de leur mise en œuvre. A ce titre, M. KROICHVILI rejoint Mme RENAUDIN : la question de l'engagement des jeunes doit être envisagée à partir de leurs compétences et de leurs appétences.

S'agissant de l'accessibilité, M. KROICHVILI souligne que l'on s'engage pour des projets et des valeurs que l'on partage et pas nécessairement pour un poste que l'on obtient. Il serait donc intéressant de regarder la définition des missions proposées et la compréhension qu'en ont les jeunes dans leur diversité, non pas en termes d'accès à la mission mais en termes de contenu, d'attendus de la part du jeune et de perspectives pour le jeune.

Cela implique de réfléchir ensemble à la façon dont on communique dans les territoires entre les associations et le réseau des missions locales qui, notamment mais pas seulement, accompagne les jeunes dans leur parcours de l'école à l'emploi, afin de faire se rencontrer les projets des jeunes et ceux des organismes d'accueil. De ce point de vue, il paraît intéressant de l'envisager, comme l'indiquait M. BAHEGNE, dans le cadre d'un projet territorial et d'une gouvernance territoriale de façon à définir des objectifs et des modalités du travail en commun qui permettent d'offrir aux jeunes, dans leur diversité, des missions adaptées. A cette fin, il faut se poser la question de la manière dont on s'adresse aux jeunes et dont on construit avec eux les actions qui les concernent.

Comme M. CAZADE l'indique, Unis-Cité partage ce qui a été évoqué sur la qualité des missions et la clé d'entrée mixité et accessibilité car cette clé, centrale pour la structure d'accueil et les jeunes, oriente, derrière la question de l'accessibilité, la façon dont la mission a été conçue et construite, et dont elle s'organise avec les forces vives de la structure, salariées et bénévoles.

En revanche, il est regrettable que l'information, ou la formation, des responsables d'associations, de collectivités ou d'établissements publics qui souhaitent accueillir des jeunes en service civique ou renouveler leur agrément ne soit pas systématique. En effet, bien qu'il soit possible pour les tuteurs d'être formés afin de s'acculturer en matière de service civique et d'être outillés pour la spécificité de l'accueil de jeunesse en service civique, c'est en amont que se conçoit la mission. Il est donc important pour les structures de s'interroger pendant une demi-journée sur le thème « le service civique dans ma structure », sous le pilotage de l'Etat aux niveaux national et local, et de construire cette acculturation en amont.

Enfin, M. CAZADE rappelle que la mixité sociale est inscrite dans la loi et, qu'en conséquence, elle n'est pas optionnelle et doit être mise en œuvre par tous les organismes d'accueil, quelle que soit la forme de pilotage et de contrôle a priori et a posteriori. Si une structure veut faire

partie de la dynamique du service civique, elle doit intégrer la mixité à son projet afin de garantir l'accessibilité à tous les jeunes, même les plus éloignés.

Mme BOURROUILH indique qu'il ne faut pas mettre dos-à-dos la question du recrutement, c'est-à-dire donner de l'importance au recrutement de jeunes issus de tous les milieux, de tous les quartiers, de toutes les zones géographiques, et le fait que la mission elle-même peut générer de la mixité sociale. Ces deux éléments sont d'égale importance, l'un ne devant pas cacher ou minimiser l'autre.

Par ailleurs, Mme BOURROUILH souligne l'importance des têtes de réseau associatives et souhaiterait que leur action entre les niveaux national et régional soit plus structurée ou valorisée. Il lui semble, en effet, que l'efficacité des réseaux n'est pas suffisante entre les échelons national et régional en matière d'accompagnement des associations affiliées vis-à-vis des priorités définies par l'Agence et d'articulation des différentes actions territoriales.

Pour M. CLIVIO, la compétence ne peut pas être la clé d'entrée du service civique, mais pourrait être une clé de sortie. En effet, comme l'a indiqué M. VALENSI, à travers l'expérimentation, à travers la mission, quel que soit son niveau de qualification et d'accès au service civique, un jeune doit pouvoir trouver l'opportunité de progresser. Il doit pouvoir développer ses propres compétences qui peuvent ne pas être reliées à un savoir mais être relationnelles. Les pratiques ou, souvent, l'implication dans un projet permettent également de progresser. Il est essentiel que les missions ne soient pas des missions fourre-tout mais des missions reliées à un projet, qui puissent être portées individuellement avec le tuteur ou au sein d'un groupe.

S'agissant des associations employeurs, il faut veiller à ce que l'accueil des jeunes ne contribue pas à la structuration de l'association. Cela suppose d'interpeller les tuteurs sur une mission qui serait renouvelée deux ou trois fois sur une même thématique. En effet, cela laisse supposer que l'initiative développée par un jeune devient plus structurelle. Il conviendrait donc de lancer une réflexion sur la pérennisation des missions qui pourraient alors être considérées comme du sous-emploi dans une structure employeur. En général, la direction de la structure et les représentants du personnel sont très vigilants à cet élément.

Enfin, c'est à travers l'expérience des tuteurs et leur accompagnement vers une démarche de soutien aux jeunes, l'expérimentation, la formation et les échanges mutuels que l'on fait progresser l'accueil des missions. Cela doit être prolongé et promu dans l'accompagnement proposé aux associations.

M. VOISIN salue les propos des différents membres du comité. Pour ATD Quart Monde, le service civique doit être accessible à tous et en particulier aux jeunes les plus éloignés. Son mouvement a lancé diverses expérimentations avec des jeunes en très grande difficulté. Elles ont donné lieu à l'organisation d'un séminaire ayant pour thème « Vers un service civique réellement accessible à tous par l'engagement de tous ». Cet événement a eu lieu à Lyon et a réuni 80 personnes et une trentaine d'associations dont certaines s'étaient engagées dans le travail avec les jeunes les plus éloignés. Mme PAOLETTI était présente.

Un élément a frappé M. VOISIN : la structure doit accepter d'être bousculée par les jeunes qu'elle accueille. Cela implique, entre autres, de modifier son fonctionnement. Les missions doivent être collectives, remplies par un groupe de volontaires d'origine différente. Pour certains, cet engagement constitue un défi difficile à relever. Pour d'autres, il s'agit d'une expérience de solidarité où la réussite de l'engagement pour tous fait partie de l'engagement de service civique comme M. VALENSI l'a évoqué. Il faut donc que la mission puisse s'adapter dans le temps à chacun des jeunes. Elle doit devenir une mission sans lien de subordination, où chacun crée son service civique et développe son engagement même si, pour certains, cela se fera de façon plus progressive.

Ainsi, la structure, qui veut engager des jeunes en service civique dans le cadre de l'accessibilité à tous, doit accepter d'être bousculée et construire son action sous la forme d'un

double projet, celui d'accueillir des jeunes qui s'engagent et celui de l'action utile à tous. Ce double travail n'est pas simple et nécessite d'être accompagné comme M. CAZADE l'a souligné.

Le chemin est encore long, mais M. VOISIN se félicite que le président de l'Agence ait noté ce qu'ATD Quart Monde défend depuis très longtemps : beaucoup de jeunes qui se sont présentés pour un service civique n'ont pas été acceptés.

M. BOURHIS partage assez les propos qui ont été tenus sur la question de la mixité. Il n'oppose pas les deux visions de la rencontre des publics et du partage entre jeunes venant de différents milieux dans le temps du service civique. Ces deux visions sont tout aussi importantes. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise façon de découvrir la mixité qui est, de toute façon, un objectif partagé par tous et imposé par la loi.

S'agissant de la qualité des missions, la Ligue de l'enseignement a lancé deux expériences. La première est généralisée et concerne le double tutorat qui a déjà été évoquée à plusieurs reprises. La Ligue de l'enseignement n'est pas la seule à défendre cette vision très qualitative du service civique. Cette pratique a permis non seulement aux jeunes qui vivent leur engagement de service civique d'être accompagnés par deux interlocuteurs, l'un sur le contenu de la mission, l'autre sur le cadre général du service civique, mais également de corriger parfois ce qui ne se passe pas très bien ou de partager de très belles expériences. A plus long terme, ce double tutorat permet d'accueillir des personnes qui ont des compétences par rapport à la mission et qui peuvent être tentées de recruter sur compétences, en leur expliquant que ce n'est pas le cadre du service civique et en créant autour de la Ligue de l'enseignement un réseau d'acteurs acculturés au service civique.

La seconde expérimentation se déroule, pour l'instant, en Indre-et-Loire et en Ille-et-Vilaine. Elle s'intéresse à la mobilisation des anciens volontaires engagés de service civique qui structurent leur propre collectif pour interpeller eux-mêmes les acteurs locaux sur la qualité des missions et sur le sens de l'engagement de service civique. L'association Réseau Engagé des Volontaires (REV), qui réunit tous les volontaires d'Indre-et-Loire, qu'ils soient nouveaux ou anciens, s'inscrit dans cette démarche qui permet aux volontaires ayant vécu une expérience de service civique de devenir eux-mêmes dépositaires d'une partie de la question de la qualité et, au-delà, être des agents développeurs de la culture du service civique dont le dispositif a cruellement besoin.

M. SAPIN souligne l'intérêt d'un document intitulé « *Penser et construire son projet d'accueil de volontaires en service civique* ». Ce texte remarquable, qui fera partie du nouveau dossier d'agrément, affiche, en particulier, 15 points très précis sur lesquels l'Agence peut s'appuyer afin de renforcer l'accompagnement des structures dans l'élaboration d'un véritable projet d'accueil. Ce travail est important et mérite d'être mis en avant et poursuivi.

Depuis le départ, M. SAPIN fait partie de ceux qui ont pensé que l'approche définition des missions n'est pas une sécurité suffisante contre le risque de substitution à l'emploi car, sur le terrain, de nombreuses activités que l'on peut mener en tant que bénévole, en tant que citoyen, peuvent être transformées en emplois salariés. La définition des activités n'est pas évidente. C'est pour cela qu'une démarche plus centrée sur le projet d'accueil apportera probablement plus de garantie.

Par ailleurs, M. SAPIN a participé à un certain nombre d'entretiens avec des volontaires et est frappé de constater à quel point la notion de citoyenneté, en général, est perçue négativement. C'est un vrai problème qui ne concerne pas seulement les volontaires en service civique. Par attachement à la notion philosophique même de citoyenneté, qui est au cœur de la République, les organismes d'accueil ont un vrai défi à relever pour que les formations civiques et citoyennes qui sont proposées prennent des formes plus participatives et utilisent réellement la capacité des volontaires à être acteurs de leur propre formation et, ce faisant, de leur propre citoyenneté. Ces formations doivent également accompagner les volontaires dans l'appropriation du cadre de leurs activités dans leur parcours de service civique pour qu'ils

vivent réellement une expérience de citoyenneté au sens positif que les organismes ont envie de partager avec eux.

Quand on reçoit 500 candidatures, quel est le sens de ce que l'on fait vivre aux jeunes de porter une candidature qui sera un échec ? Quel est le message en termes de citoyenneté ? Est-ce qu'être citoyen, c'est être sélectionné ? Car c'est ce que cela veut dire, au final, dans l'expérience humaine directe. C'est ce que le système qui a été mis en place, peut-être dans la précipitation, fait vivre à ces jeunes.

Pour y remédier, il conviendrait de mettre en œuvre, par exemple, des réunions d'accueil et d'information qui relèveraient beaucoup plus d'un travail d'orientation des volontaires vers des sujets, des thématiques, des champs d'actions qui correspondent à leur expérience acquise par rapport à leurs milieux sociaux, à leur parcours de formation éventuel et à leurs aventures diverses et variées dans le corps social afin de pouvoir les aider à s'orienter, dans l'océan des propositions qui sont faites par les organismes d'accueil, vers les structures qui correspondront le mieux à leur volonté de s'engager en tant que citoyens. C'est un exemple parmi de nombreux autres.

Pour arriver à produire des citoyens bien dans leur peau en tant que citoyens et qui ont envie de participer et de dire ce qu'ils pensent de la cité et la manière dont ils ont envie que cela fonctionne, les organismes d'accueil doivent intégrer cet objectif premier du service civique à leur conception et construction de l'accueil des volontaires en service civique.

A propos du document que M. SAPIN a cité, Mme PAOLETTI explique qu'il s'agit du projet de refonte du dossier d'agrément. Ce chantier est conduit par les pôles Agrément et Développement. Il est essentiel que le dossier d'agrément ne soit pas un formulaire que l'on remplit par rapport à son propre besoin. Dès le moment où un organisme envisage de demander un agrément, il doit réfléchir aux missions qu'il propose et aux volontaires à qui elles s'adressent. Ce document a fait l'objet d'un débat en réunion des référents de service civique auquel certains membres du comité ont assisté. Sa circulation, qui a eu lieu à cette occasion, sera élargie dès qu'il sera en voie de finalisation. Ce document fait partie de l'ensemble du plan qualité que l'Agence met en œuvre depuis 2014 en complément de ses réflexions et remplacera le document actuel en 2015.

S'agissant de la question de la suspension de l'indemnité, ce n'est pas qu'un problème ASP mais également de gestion du dispositif où il n'est pas prévu aujourd'hui de suspension de l'indemnité de service civique. Ce sujet, très partagé parmi les membres du comité, a déjà été abordé à plusieurs reprises. Certains trouvent que ce levier est intéressant et permettrait de ne pas rompre un contrat quand le jeune s'absente et de reprendre le versement de l'indemnité après sa suspension. Cependant, cette question ne faisant pas consensus, l'Agence n'a pas encore de solution.

M. LESTERLIN trouve assez extraordinaire qu'après 4,5 ans de réunions, le comité stratégique arrive à un point complètement consensuel sur le fait que le service civique n'est pas une politique de jeunesse mais de citoyenneté. Ce concept mériterait d'être approfondi. Le problème vient du fait que dans l'organigramme de l'exécutif, il n'existe pas de ministre en charge de la citoyenneté. Il revient peut-être au comité stratégique de faire avancer ce concept car il se fonde sur des expériences concrètes. Cela manque à la République et à la nation, M. LESTERLIN en est convaincu.

Le président partage l'intervention de M. LESTERLIN qui doit être replacée dans la perspective d'amener le service civique à devenir un élément d'institution incontournable du paysage républicain.

S'agissant de la notion d'appartenance qui existera toujours, le président pense qu'elle évoluera lorsque le service civique se sera développé de façon plus prononcée dans les hôpitaux et les collectivités territoriales. Toutes les associations ont une « marque de fabrique », un objet social que chaque structure a choisi collectivement et auquel leurs responsables se réfèrent. Il est

donc inévitable qu'un jeune qui passe 6 à 10 mois dans une structure soit imprégné par cette « marque de fabrique ». Cet élément important joue, de fait, dans le sentiment d'appartenance à la structure d'accueil.

En ce qui concerne la mixité sociale, malgré le consensus qui se dégage, le bilan que l'Agence tire au moment du renouvellement d'agrément, en particulier pour les grandes associations, montre que les chiffres restent stables. Toute la difficulté du débat qui s'engage alors entre l'Agence et l'association est de convaincre la structure en faisant preuve de pédagogie. En effet, même si l'agrément est retiré, ce qui est très marginal, il ne s'agit pas d'avoir une attitude coercitive mais ferme sur les objectifs à atteindre, en particulier sur la mixité sociale.

Cela étant, les contraintes associatives ne sont pas les mêmes d'une association à une autre. Ainsi, on ne peut comparer le fonctionnement d'Unis-Cité dont l'objet social est le service civique ou celui des missions locales dont l'objet social est l'insertion des jeunes à une association dont l'objet social n'est pas le service civique. Leurs approches, y compris sur la mixité, sont différentes. D'un côté, l'association regarde comment son projet peut se construire en intégrant un jeune en service civique comme les MJC dont l'objet social n'est pas le service civique mais l'accès des jeunes à la culture. De l'autre, l'association propose à des jeunes des missions qui correspondent à son objet social, le service civique. C'est le cas d'Unis-Cité.

L'idéal serait, comme il a été soulevé, de pouvoir réunir des jeunes et construire avec eux leur projet de service civique. Cela supposerait de coordonner cette vision de l'agrément avec la mission sociale de l'association, ce qu'Unis-Cité pourrait faire.

Le président n'est pas choqué par la décision des Enfants du Canal de s'interdire de prendre certains jeunes en fonction de leur qualification. Cette précaution est tout à son honneur. En effet, prendre un jeune sur une mission qui correspond à sa qualification serait un détournement évident même s'il peut, parfois, être discuté. En revanche, la situation est différente si ce jeune fait son service civique pendant son année de césure avant d'entrer à l'école d'éducateur ou de travailleur social. Cela pose la question de l'orientation de ces jeunes qui ne trouvent pas d'emploi dans le travail social. Les états généraux du travail social auront à débattre de ce sujet.

Le président n'est pas non plus choqué qu'une association qui propose plusieurs missions puisse, sur certaines et en fonction du nombre de jeunes qu'elle souhaite accueillir, recruter des jeunes suivant les missions, à condition que d'autres soient accessibles à tous. Cette distinction est importante car il ne faudrait pas tomber dans un rigorisme qui conduirait les jeunes à refuser les missions parce qu'elles ne les intéresseraient pas.

Par ailleurs, si la loi impose la mixité, elle n'indique pas que la mixité doit exister dans toutes les structures. Cette mission incombe au service civique. Ce sont les différentes réalités des structures d'accueil qui font que cet objectif est atteint. D'où l'intérêt de soulever la question de la mixité car aujourd'hui, l'atteinte de cet objectif repose sur deux grandes structures nationales et des petites structures territoriales.

S'agissant de la substitution à l'emploi, M. KROICHVILI a soulevé la question de la requalification des missions. En tant que juriste, le ministre y a été très sensible. Le président est, d'ailleurs, surpris que des jeunes ne saisissent pas les prud'hommes pour demander la requalification de leur mission. Cela pourrait se produire. Il faut en être conscient. D'autant que les jeunes soulèvent eux-mêmes la question de la substitution à l'emploi.

Il faut également faire attention au discours qui consiste à dire que le service civique est un élément qui favorise le parcours du jeune et son insertion sociale car cela est contradictoire avec celui d'un parcours de citoyenneté que le comité défend. M. LESTERLIN l'a indiqué : les députés ont accepté de déplacer 26 millions de la politique de l'emploi sur le service civique parce que le ministre a utilisé ce discours pour les convaincre. Autrement, les députés auraient refusé. En période de disette budgétaire, une politique de citoyenneté n'est pas la priorité. C'est l'efficacité emploi. Cette ambiguïté peut être problématique.

S'agissant du rôle des réseaux, le principe d'intermédiation interne relève de leur responsabilité propre. Ce sont donc des éléments à discuter. Cela étant, ce sujet est abordé dans le cadre du débat direct que l'Agence a institué avec les responsables de chaque grand réseau vis-à-vis des objectifs à atteindre. Pour les autres organismes, en particulier les nouveaux, l'Agence organise des réunions collectives au cours desquelles ce débat a également lieu. Le président a assisté à un premier exposé. Quant au renouvellement, ce débat doit venir. Il doit également exister au niveau territorial.

Enfin, le président rappelle les conclusions du groupe de travail qui s'est réuni au printemps sur cette question :

- l'établissement d'une convention pour les organismes qui accueillent un grand nombre de jeunes afin de progresser vers certains publics prioritaires ;
- la nécessité d'accompagner les organismes et de les outiller (le partage d'expériences, la refonte du guide du tuteur, l'accompagnement au projet d'avenir, la communication vis-à-vis des professionnels du secteur social, jeunesse et autres afin qu'ils comprennent que le service civique diffère d'un élément de parcours et d'insertion professionnelle) ;
- la possibilité d'aménager des missions de service civique pour les jeunes les plus en difficulté : l'exemple de la rupture ne fait pas consensus. Comme Mme PAOLETTI l'a souligné, le cadre du service civique est très rigide et n'est pas adapté à tous les jeunes comme les jeunes en situation de rupture sociale ou de handicap. Ainsi, le temps, qui n'est pas obligatoire, doit être adapté. Ce n'est pas qu'une question administrative.

M. LESTERLIN précise que le positionnement du budget du service civique dans l'architecture budgétaire n'est pas le bon. Le président l'a illustré en rappelant qu'il a fallu grappiller des crédits afin de permettre la montée en charge de 2015. Pour M. LESTERLIN, la solution pour garder la qualité en répondant à l'objectif de mixité sociale, qui est dans la loi et qui n'est pas optionnel, est de proposer des missions pouvant être accomplies, en même temps, par un bac+4 et un bac-4. Chacun le sait, mais seuls quelques organismes le font. Unis-Cité en a fait un de ses piliers. Il faut lancer une réflexion sur ce point qui, dans le cadre d'une montée en charge qualitative, est peut-être le seul moyen à la fois de garantir la qualité de service et de monter en charge assez facilement.

Adoption de la proposition d'orientations stratégiques pour le conseil d'administration

Suite à la présentation par le président des orientations stratégiques 2015, il est proposé de les modifier comme suit :

- **1^{er} axe : Un service civique accessible à tous les jeunes et à tous les organismes qui souhaitent en accueillir**

Susciter les candidatures de jeunes et mieux y répondre

- mentionner le renouvellement des procédures de sélection et la sensibilisation des personnes chargées du recrutement des jeunes au sein des organismes d'accueil sur les objectifs du service civique, en particulier la mixité sociale et l'accessibilité à tous ;

Développer des actions adaptées pour faciliter l'accès des jeunes les plus éloignés ou ayant le moins d'opportunités

- distinguer « Accentuer les efforts en direction des jeunes les moins qualifiés » et « Atteindre 5 000 'décrocheurs' en service civique » ;

- mettre « Accueillir en service civique un plus grand nombre de jeunes en situation de handicap » au lieu de « Progresser dans l'accueil en service civique de jeunes en situation de handicap » ;
- supprimer « Améliorer les conditions de vie des volontaires en poursuivant le développement d'avantages à leur intention, notamment l'accès aux transports en commun à tarif préférentiel et l'ouverture des avantages associés à la carte d'étudiant aux engagés de service civique » ;
- **2^{ème} axe : Un service civique de qualité pour une expérience d'engagement reconnue et valorisée**

Une expérience de qualité

- insérer « Améliorer les conditions de vie des volontaires en poursuivant le développement d'avantages à leur intention, notamment l'accès aux transports en commun à tarif préférentiel et l'ouverture des avantages associés à la carte d'étudiant aux engagés de Service Civique ».

Une expérience de mixité sociale : inchangé ;

Une expérience mieux valorisée : inchangé ;

- **3^{ème} axe : Créer les conditions d'un Service Civique massif dans les prochaines années** : inchangé.

Sous réserve de l'introduction des modifications nécessaires, le comité stratégique adopte les orientations stratégiques 2015 qui seront soumises à l'approbation du conseil d'administration.

S'agissant du plan de contrôle, Mme PAOLETTI explique que si l'objectif de contrôle des organismes à 20 % est maintenu, cela entraînera une dégradation de la qualité des contrôles. Mme SCHMITT, responsable du pôle Contrôle, est engagée dans une rénovation du contrôle afin de distinguer les types de contrôle et sécuriser différents éléments en diversifiant les modes de contrôle (autocontrôle permettant aux organismes d'identifier eux-mêmes leurs difficultés, contrôles de conformité, amélioration du suivi des réclamations des volontaires, amélioration de la cartographie des risques).

En ce qui concerne l'accueil des jeunes en situation de handicap, le président souligne que cela demande parfois un aménagement de poste dont le financement n'est pas pris en charge par l'AGEFIPH ou le FIPHFP. Le secrétariat d'Etat en charge du handicap et de la pauvreté est en train de discuter avec ces deux organismes pour que chacun, dans son domaine, puisse venir en aide à l'accueil de ces jeunes en service civique.

Mme BUSSON aimerait que soit clarifiée au sein de cette instance et pour l'Agence la notion de « décrocheur ». S'agit-il d'un niveau de qualification ou de non-qualification ou de jeunes en dehors d'un dispositif de l'Education nationale ?

A ce sujet, M. LOUIS aimerait que la notion de « sans projet » soit abordée.

Par ailleurs, Mme BUSSON souhaiterait que soit présenté, au comité stratégique de début d'année, un point sur les groupes de travail, leur ouverture et leurs modalités afin de relancer cette dynamique qui lui semble en flottement. Quant au groupe Evaluation, Mme BUSSON est désolée de ne pas avoir pu y participer mais s'y associera dès que possible si le calendrier le permet.

Enfin, en 2015, aura lieu le renouvellement des agréments de volontariat de service civique, devenu maintenant, de volontariat associatif. Mme BUSSON souhaiterait qu'au-delà de l'administration du renouvellement, qui a priori incombe à l'Agence, une réflexion soit lancée sur ce point.

M. ROUYEZ indique que la France présidera, l'année prochaine, la Conférence des parties de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21). La conférence se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015 sur le site Paris Le Bourget. A ce propos, M. ROUYEZ rappelle que l'association de la société civile constitue un élément essentiel de la stratégie de préparation de la conférence. A ce titre, le conseiller pour les négociations internationales climat et environnement de la cellule diplomatique de l'Elysée a été désigné en tant que point focal société civile. La cellule diplomatique s'appuie sur des référents société civile au sein des ministères impliqués, à savoir le ministère des Affaires étrangères et du Développement international et le ministère en charge de l'environnement. Ces référents sont chargés du suivi des acteurs et des initiatives et peuvent être sollicités de faire mûrir des projets. Ils assurent également un rôle de conseil et d'information. Un dispositif de labellisation sera probablement mis en place prochainement.

Mme PAOLETTI confirme que l'Agence s'occupera du renouvellement des agréments du volontariat associatif, avec les difficultés que cela représente et précise, sur la proposition de Mme BUSSON d'une réflexion sur le renouvellement, indépendamment de la question administrative, qu'il faut que l'Agence et la DJEPVA s'accordent afin d'organiser un temps de travail sur le sujet. Mme PAOLETTI en a déjà parlé au directeur de la DJEPVA.

Quant aux groupes de travail, Mme PAOLETTI s'excuse de cet oubli qui sera réparé à la séance suivante.

Enfin, le président indique que le thème des « décrocheurs » pourra être abordé régulièrement, y compris sur la garantie jeunes et la notion européenne de « NEET » (jeunes sans emploi, éducation ou formation) qui peut recouvrir des jeunes ayant validé un CAP ou un BEP ou des qualifications plus élevées. Ces notions sont inscrites dans les textes de loi, il est donc compliqué de s'en affranchir.
